



## AU CTM, UNE MISE EN PLACE DE LA STRATEGIE GOUVERNEMENTALE

### PAR PETITES TOUCHES

Les CTM des ministères « Affaires sociales-santé », « Jeunesse et sports » et « Travail et emploi » ont été consultés sur la création d'une CCP (Commission consultative paritaire) commune pour les agents contractuels des 3 ministères.

Pour le CTM « Travail emploi », la réunion prévue le 29 mars n'ayant pas pu se tenir, c'est le 12 avril que le CTM a été consulté sur un projet d'arrêté instituant une commission paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des 3 ministères. Les échanges ont principalement porté sur l'article 2 concernant nombre de représentants du personnel, le nombre de niveaux de cadre de gestion (l'équivalent des grades pour les titulaires, soit 3 niveaux dans le projet initial) et le nombre de représentants du personnel.

Dans le cadre de l'échange, le DRH a accepté de passer de 11 représentants titulaires du personnel à 12 et de limiter les cadres de gestion à 2, ce qui est plus facile pour la constitution des listes de candidats par les organisations syndicales. Cette CCP sera donc composée de :

- 10 représentants titulaires (et 10 représentants suppléants) du personnel pour les niveaux 2,3 et 4, pour un effectif total de 3037 agents
- 2 représentants titulaires (et 2 représentants suppléants) du personnel pour les niveaux 1 et 1 bis, pour un effectif total de 381 agents

### FUSION DES CCP

Ce projet d'arrêté relatif à la fusion des Commissions Consultatives Paritaires des contractuels relevant du décret de 84, décret de 78 et décret de 79 peut paraître techniquement plus pertinent au regard du nombre de collègues concernés par ces CCP (39 pour la CCP 78) pourtant le **SNUTEFE FSU** a voté contre, ainsi que les autres organisations syndicales, seule une organisation syndicale s'est abstenue.

Pour le SNUTEFE FSU, cet arrêté de regroupement des CCP relève avant tout d'une orientation politique d'ensemble de réorganisation des ministères visant à faciliter les mutualisations (chasse aux doublons) et les mobilités (suite aux modifications de poste) accompagnant la baisse des effectifs de fonctionnaires programmée par le gouvernement.

### PETIT HISTORIQUE

Il est nécessaire de revenir brièvement sur cette trajectoire continue depuis plus de 10 ans.

La Dagemo (ex direction des moyens du ministère du travail) a été absorbée, il y a plusieurs années, par une DRH commune aux ministères des Affaires Sociales, du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse et du Sport. Toutefois, aujourd'hui chaque ministère a un Comité Technique Ministériel et un Comité Technique pour son administration centrale.

Pour l'organisation des élections dans les fonctions publiques prévues le 6 décembre 2018, les ministères doivent publier les listes des électeurs 6 mois avant, c'est ce qui explique ces modifications des instances de représentation du personnel.

## FUSION DES CTM

Parallèlement à la fusion des CCP des agents contractuels de ces 3 ministères, leurs comités techniques d'administrations centrales seront également fusionnés (ci-dessous, les effectifs concernés) :

- Périmètre Travail-Emploi : 811 fonctionnaires et 274 contractuels
- Périmètre Jeunesse et Sport : 268 fonctionnaires et 29 contractuels
- Périmètre « Affaires Sociales-Santé » : 1942 fonctionnaires et 642 contractuels

Le gouvernement s'apprête aussi (la FSU l'a appris au CTM du ministère de l'Education nationale) à fusionner les CHSCT des trois administrations centrales, se moquant des différences d'organisation des services, des orientations des politiques ...

Pour mémoire, en services déconcentrés la répartition des effectifs est :

- Périmètre Travail-Emploi, DI(R)ECCTE : 7903 fonctionnaires et 425 contractuels
- Périmètre Jeunesse et Sports, D(R)JSCS- DD(CS)PP: 2813 fonctionnaires et 28 contractuels
- Périmètre « Affaires Sociales-Santé » D(R)JSCS- DD(CS)PP : 3540 fonctionnaires et 242 contractuels

Les agents des services déconcentrés des périmètres « Jeunesse et Sports » et « Affaires Sociales-Santé » travaillent principalement dans les Directions Départementales interministérielles (DDCSPP ou DDCS suivant la taille des départements), intégrant la cohésion sociale et rattachées aux préfetures.

## UNE LOGIQUE DE REDUCTION DES COUTS

Dans le cadre de la fusion des régions et des services déconcentrés qui s'est mise en place le premier janvier 2015, de nombreux préfets de régions ont continué à réclamer plus de pouvoirs (alors que déjà que sur de nombreux domaines, les Directe agissent par délégation du préfet) et prérogatives (rattachement de la MOE, intégration de l'emploi -IAE en particulier- dans leur Direction départementale de la cohésion sociale) et une facilitation en matière de mobilité, trop encadrée selon eux par des CAP ou CCP ministérielles.

Pour le gouvernement, il ne faut pas s'attendrir, tergiverser, prendre en compte l'expérience et les synergies pouvant exister, comme le lien Travail-Emploi au sein des UD Directe par exemple, il faut des économies, de la souplesse et du résultat. Pour cela il veut développer l'embauche de contractuels pour remplacer, en partie seulement, les départs en retraite de très nombreux fonctionnaires. Parallèlement il bloque tout plan de titularisation des collègues contractuels. En s'attaquant aux cultures professionnelles entretenues au sein de chaque ministère, le gouvernement souhaite affaiblir une conception de service public reposant sur le sens des missions et l'initiative des agents, avant de lui substituer une conception libérale de services d'intérêt général minimaux et interchangeables.

C'est dans cette direction que le gouvernement a décidé de foncer avec son plan CAP 2022 qu'il tarde à dévoiler pour éviter une convergence des mécontentements durant le conflit social porté par les cheminots confrontés à la casse programmée de la SNCF comme service public.

**La FSU, comme la plupart des agents publics, n'est pas dupe. C'est pour cela qu'elle est vigilante dans tous les lieux de « concertation » avec le pouvoir (du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat aux CTM), alerte les personnels et les appelle à la mobilisation, comme ce 22 et ce 26 Mai.**